



Pas de nouvelle du pere que faire ?

Par **jia**, le **29/07/2009** à **21:24**

Bonjour, cela fait plus de 2 ans que le père de mon enfant n'a pas pris contact pour le voir ou juste pour prendre des nouvelles j'aimerais savoir ce que je peux faire tout en sachant que cette personne n'est pas raisonnable ni stable !! en clair qu'elle serait la démarche pour lui retirer ces droits ? sachant que j'ai reconstruit ma vie et que je ne compte pas rester dans l'Europe toute ma vie pour ne pas être en faute j'aimerais régler ce problème au plus vite car pour cela que je vous contacte !! je vous remercie d'avance

Par **citoyenalpha**, le **30/07/2009** à **01:38**

Bonjour

vous devez vous adresser aux juges des affaires familiales. Seul ce magistrat détermine le droit de garde des parents respectifs.

Restant à votre disposition

Par **jia**, le **11/08/2009** à **21:44**

je vous remercie !!